



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE  
QUIMPER

MAIRIE  
DE  
TREGUNC

## Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze, le vingt-trois septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de

**Monsieur SACRÉ Jean-Claude**

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – BELLEC Olivier - RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel – LE GAC Muriel - NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUT Dominique – BORDENAVE Stéphanie – DION Michel – ORVOEN Véronique – HEMON Franck - DROAL Nelly – NERRIEC Yvan - FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – ROBIN Yves - VOISIN Valérie – BENARD Yolande - GENTIN Hervé – LE GUILLOU Marthe - LE THOER André – LANCIEN Peggy – CANTIE René

**formant la majorité des membres en exercice.**

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Régine SCAER JANNEZ à Olivier BELLEC
- Christiane JAFFREZIC à Marcel QUEMERE
- Nathalie LE TEXIER à Michel TANGUY

**Date de convocation** : 16 septembre 2011

Monsieur Yvan NERRIEC est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers

En exercice :..... 29

Nombre de présents :..... 26

Nombre de votants : .....29

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2011**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2011**

Le compte rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet est adopté à l'unanimité.

**QUESTIONS ORALES**

**1 – Question de Monsieur LE THOER**

Monsieur LE THOER demande s'il existe sur la Commune, des secteurs à risque de submersion marine.

**2 – Question de Monsieur LE THOER**

Monsieur LE THOER rappelle que lors de la réunion avec les plaisanciers de Pouldohan, il y avait été évoqué une réflexion en cours au sujet du carénage des bateaux. Monsieur LE THOER souhaite savoir où en est cette démarche.

**1 – RAPPORT DU DELEGATAIRE SUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2010**

**DELIBERATION (23/09/01)**

Monsieur Le Maire indique que le Conseil Municipal est appelé à entendre chaque année un rapport sur le prix et la qualité des services de l'assainissement.

La collecte des eaux usées est gérée par la Commune de TREGUNC qui a toutefois délégué l'exploitation de service à une société fermière, La Lyonnaise des Eaux, dans le cadre d'un contrat renouvelé en août 2003 et qui court jusqu'à 2015.

Monsieur DUGAST de la Lyonnaise des Eaux présente le rapport d'activités 2010 .

Le linéaire de réseau a augmenté sur la commune suite à la création de nouveaux lotissements pour atteindre 53 km dont 7 km en refoulement.

59 % d'eaux parasites ont été détectés.

5 km de réseaux ont été curés en 2010, la désobstruction de 7 branchements et 2 portions de réseaux ont été réalisés et 56 enquêtes de conformité ont été menées.

Un volume de 440 000 m<sup>3</sup> a transité sur le réseau dont 180 000 m<sup>3</sup> ont été facturés.

Les volumes collectés ont été proportionnels à la pluviométrie.

Station de Concarneau : 2 dépassements Dco pour 9 dépassements autorisés.

Tarif 2010 : 1,43 € le m<sup>3</sup>.

Renouvellement de 5 pompes sur la commune.

Installation de 3 débitmètres à Kersaux, Roudouic et Kerouat afin d'identifier les eaux parasites sur chaque bassin.

Renforcement de la conduite en amont de Pont-Minaouët.

En 2011, la pose de 2 débitmètres supplémentaires à Pendruc et à Kerbrat est prévue.

Un débordement a été constaté en 2011 à Beg Rouz Vorch car le regard a débordé. Un morceau d'enrobé bouchait la canalisation.

La lutte contre les eaux parasites permet de laisser de la capacité aux stations d'épuration.

Le conseil municipal prend acte du rapport du délégué.

## **COMPTE RENDU**

Monsieur Le maire précise que la ville a engagé une réflexion systématique afin d'identifier les secteurs porteurs d'eaux parasites pour pouvoir y remédier de manière très méthodique.

Monsieur ROBIN demande comment entrent les eaux parasites dans le système d'assainissement. Monsieur DUGAST lui répond que c'est principalement par l'intermédiaire des boîtes de branchement, gouttières etc...

## **2 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE – ANNEE 2010**

### **DELIBERATION (23/09/02)**

Monsieur Le Maire indique que conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à entendre chaque année un rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau.

La Commune adhère au Syndicat Intercommunal pour l'eau potable basé à PONT-AVEN et qui regroupe les communes de TREGUNC, NEVEZ et PONT-AVEN. Ce Syndicat a délégué la gestion du service à une société fermière, la SAUR, basée à PONT-L'ABBE.

Monsieur DION, Conseiller Municipal, présente le rapport 2010.

Le service d'eau potable du Syndicat de Pont-Aven regroupe les communes de Névez, Pont-Aven et Trégunc.

La population desservie est de 12 776 habitants.

La société SAUR France a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. L'eau est distribuée à 9 172 abonnés (+ 1,91 % par rapport à 2009).

Le Syndicat possède ses ressources propres, le Moulin du Plessis (prise en rivière située à Pont-Aven) a fourni 1 019 353 m<sup>3</sup> d'eau traitée. Un volume de 16 836 m<sup>3</sup> a été importé de la Commune de Melgven.

En 2010, les abonnés domestiques ont consommé 717 032 m<sup>3</sup>, soit en moyenne 154 litres par habitant et par jour et les abonnés non domestiques 5 301 m<sup>3</sup>, soit un total de 722 333 m<sup>3</sup> (en baisse de 7,66 % par rapport à 2009).

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau de service (purges du réseau, poteaux incendie, lavage des réservoirs...) le rendement du réseau était de 88,3 % en 2010 (il était de 87,7 % en 2009).

Le bilan fourni par l'Agence Régionale de la Santé indique que l'eau a présenté une bonne qualité bactériologique ; elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

La démarche de protection de la ressource en eau est en cours de finalisation.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera 245,54 € (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2011, toutes taxes comprises), soit en moyenne 2,05 €/m<sup>3</sup>, + 0,21 % par rapport à 2010.

Sur ce montant, 40 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 39 % reviennent à la Collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 21 %.

Le conseil municipal prend acte du rapport présenté.

## **COMPTE RENDU**

Monsieur ROBIN remarque que le taux de nitrates reste à 30 mg/l, ce qui est relativement élevé et ne risque pas de baisser.

Monsieur Le Maire précise qu'il y a une dizaine d'années, le taux était de 40 mg/l et considère pour sa part que sur les 20 dernières années, il y a eu une très nette amélioration

Monsieur DION indique que le périmètre de protection pourra améliorer un peu les choses mais très sensiblement car le captage a lieu dans un endroit déjà relativement protégé.

Monsieur LE THOER qualifie l'eau « d'infecte ».

Monsieur Le Maire répond que ceci est un jugement à l'emporte pièce qui ne correspond pas à la réalité du territoire. Il rappelle également qu'il est conseillé de tirer l'eau et de la réfrigérer avant de la consommer.

Monsieur ROBIN demande s'il est possible de tarifer différemment les premiers m3 d'eau consommés.

Monsieur Le Maire indique que le Syndicat a engagé une réflexion sur ce sujet et que cela relève d'une question politique traitant de la tarification sociale de l'eau.

Monsieur DION confirme ce point et explique que la pisciculture est en cours d'acquisition pour réaliser une réserve d'eau brute.

### **3 – RAPPORT SUR LE SIVOM – ANNEE 2010**

#### **DELIBERATION (23/09/03)**

Monsieur NAVINER, Adjoint au Maire, indique que le traitement des eaux usées est géré par le SIVOM de Concarneau-Trégunc, propriétaire de la station d'épuration du Cabellou. Ce syndicat gère également l'aire des gens du voyage.

Monsieur NAVINER présente le rapport :

#### **STATION D'EPURATION**

Il n'y a pas de grande évolution en 2010. Un avenant a été pris en 2010 pour ajuster le tarif d'affermage par rapport au traitement du phosphore.

Monsieur NAVINER présente le compte administratif :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
Fonctionnement	294 349,05	488 588,07	+ 194 239,02
Investissement	401 396,93	281 988,87	- 119 408,06

Il évoque la suppression de subventions de l'agence de l'eau qui a renchéri le prix.

#### **AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

1 625 journées d'accueil pour 10 emplacements de 2 caravanes.

10 158 € de recettes.

Monsieur NAVINER présente le compte administratif :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
Fonctionnement	119 920,99	152 540,08	+ 32 619,09
Investissement	149 566,00	139 108,24	- 10 457,76

Il indique que de nombreux problèmes de vandalisme ont été constatés en 2010.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté.

#### **4 – SIVOM – MODIFICATION DES STATUTS**

##### **DELIBERATION (23/09/04)**

Monsieur NAVINER, Adjoint au Maire indique que la Préfecture du Finistère a demandé au SIVOM de préciser certains aspects des statuts du syndicat afin de garantir la sécurité juridique des actes pris par celui-ci. Il leur a été demandé de :

- préciser l'objet du syndicat
- redéfinir les compétences
- actualiser les références au Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'approuver les nouveaux statuts conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

#### **5 – COMMUNAUTE DE COMMUNES CONCARNEAU CORNOUAILLE**

##### **5.1 – EXTENSION DE COMPETENCES DE LA 4C EN VUE D'UN PASSAGE EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

###### **COMPTE RENDU**

Monsieur Le Maire indique qu'au 1er janvier 2010 la population de la Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille a dépassé le cap des 50 000 habitants et dans la mesure où une de ses villes adhérentes a plus de 15 000 habitants, elle remplit les critères d'accès à la Communauté d'Agglomération.

La différence principale est que la dotation globale accordée par l'état est supérieure et en contrepartie la Communauté d'Agglomération doit exercer des compétences supplémentaires : obligatoires, optionnelles (parmi un panel) et facultatives (librement choisies pour cette dernière).

Un séminaire s'est tenu à Rosporden en mai 2010. Des groupes de travail se sont formés pour réfléchir à ce que pourrait souhaiter la 4C si elle se transformait en communauté d'agglomération.

Des propositions ont été formulées lors de deux séminaires en décembre 2010 à Trégunc et à Saint-Yvi en juin 2011.

Le projet a été validé par le conseil communautaire en juillet 2011. Les communes doivent adopter à présent la même délibération à une majorité qualifiée pour que les changements interviennent : 75% des communes, représentant 50 % de la population, ou l'inverse avec accord de Concarneau.

###### **Compétences supplémentaires :**

Compétences obligatoires : organisation des transports urbains / action sociale et politique de la ville (cependant, pas de substitution aux CCAS des communes et réflexion concentrée autour du CLIC et du RAM).

Compétences optionnelles : actions culturelles en matière de lecture publique, enseignement de la musique et de la danse.

Compétences facultatives : aménagement numérique...

Monsieur Le Maire présente la prospective financière.

Monsieur Le Maire conclut en disant que c'est un projet ambitieux et qui complète bien les compétences déjà en place. Le développement de la compétence culturelle est

particulièrement important pour le rayonnement du territoire. Le projet est financé et élaboré de manière progressive et démocratique qui donnera de la force au territoire;

Monsieur LE THOER indique qu'il est contrarié par les coûts d'investissements des bâtiments: culturels, sportifs, hôtel communautaire. Il doute que les impôts locaux ne soient pas augmentés. Il s'interroge également sur le transfert de personnel avec les compétences. Il souhaite savoir si une harmonisation des tarifs est envisagée entre les communes ainsi qu'une augmentation des indemnités des élus.

Monsieur Le Maire répond que les coûts des équipements sont pris en compte dans la prospective présentée qui ne prévoit pas d'augmentation des impôts des ménages.

Concernant les tarifs, il est évident qu'ils seront unifiés, l'objectif étant de fournir le même service au même coût pour tous les usagers du territoire.

Concernant les indemnités des élus, il est possible qu'il soit envisagé de les augmenter mais il ne connaît pas les chiffres et il n'est pas forcément obligé de les mettre en oeuvre. Le président ne monte pas un projet de cette ampleur pour augmenter ses indemnités.

Concernant les compétences, il n'est question que de faire des études mais aucun transfert de personnel n'est prévu à ce jour. Les études voirie, assainissement et autres doivent aboutir en 2013/2014.

Aucune compétence n'est enlevée aux communes excepté celles du CISPD et du RAM qui sont déjà en intercommunalité, sauf si les communes l'ont demandé.

Monsieur NAVINER s'interroge sur le musée de Pont Aven et sur les charges de fonctionnement.

Monsieur Le Maire lui répond que la ville de Pont-Aven versera à la communauté le coût de fonctionnement du musée. La communauté portera l'investissement.

Madame LE GAC souligne que la prise en charge du musée de Pont-Aven est une chance mais elle tient surtout à souligner que la compétence actions sociales a toute sa place dans la nouvelle structure. C'est une compétence discrète et peu onéreuse qui mérite réellement un engagement communautaire.

Monsieur LE THOER termine son intervention en indiquant que 8 millions d'euros, c'est trop pour le musée de Pont-Aven.

Monsieur DION indique que tout a un prix et que tout ce qui est transféré coûte cher. Il ne voit aucun inconvénient à la prise de compétence transport à condition que le service soit réellement amélioré. Les bus actuels sont vides à l'exception des transports scolaires. Un gros effort devra être fait sur ce sujet pour que ce soit efficace. Il tient à attirer l'attention du Conseil sur les statuts pour savoir s'ils permettent actuellement les transferts de propriété des bus et des équipements, y compris dons et legs.

Monsieur Le Maire répond que le développement de la compétence transport fera l'objet d'études approfondies. La communication sera un élément très important pour la prise de conscience par les usagers;

Concernant les statuts, la question des dons et legs doit en effet être traitée.

Monsieur ROBIN indique que les transports permettront de réduire le nombre de véhicules par foyer s'ils correspondent aux besoins. La prise en charge des musées permet d'assurer un rayonnement du territoire et une mutualisation des coûts de fonctionnement entre les deux équipements. Concernant la perte d'autonomie de gestion des communes, il convient de travailler à la mutualisation des services.

Monsieur TANGUY indique que ce soir le Conseil doit prendre une délibération parmi les plus importantes du mandat. Aujourd'hui, il faut raisonner à l'échelle d'un bassin de vie. Pour sa part, il pense que les avantages sont supérieurs aux inconvénients de cette intégration.

Monsieur NAVINER précise que le projet de Communauté d'Agglomération lui paraît sympathique mais qu'il n'est pas d'accord sur la compétence culture et ne votera donc pas le projet.

Madame BOITTIN-BARDOT souhaite juste rappeler que lors de la création de la Communauté de Communes, la compétence tourisme avait provoqué le même type de débat mais que plus grand monde ne remet en compte cette compétence.

### **DELIBERATION (23/09/05)**

Monsieur Le Maire indique que par délibération en date du 7 juillet 2011, la Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille a décidé à une large majorité, d'entreprendre une extension de ses compétences dans la perspective d'une transformation en communauté d'agglomération.

La Communauté de Communes a engagé, depuis plus d'un an, une réflexion associant les élus communautaires et municipaux sur les évolutions de compétences qu'elle pourrait envisager. Cette réflexion s'est inscrite à la fois dans la perspective d'une transformation en communauté d'agglomération et dans celle d'une évolution globale des compétences communautaires.

Des groupes de travail thématiques ont été mise en place pour réfléchir aux éventuels transferts de compétences dans les domaines suivants :

- ◆ Transports et déplacements
- ◆ Action sociale et politique de la ville
- ◆ Politique culturelle
- ◆ Eau, assainissement, voirie, ingénierie
- ◆ Urbanisme, foncier, habitat
- ◆ Energie et développement durable.

Ces groupes ont formulé des propositions en termes de contenus, d'organisation et de moyens affectés pour chacune de ces compétences.

Trois séminaires de lancement ou de présentation de ces travaux se sont tenus aux mois de mai et novembre 2010, et juin 2011. Les bureaux communautaires des 10 mai, 1<sup>er</sup> et 7 juin 2011 ont pris connaissance et débattu de ces propositions, qui sont les suivantes :

- ◆ Transports et déplacements : organisation des transports urbains ; réalisation et mise en œuvre d'un schéma intercommunal des modes doux ;
- ◆ Politique de la ville : dispositif Atelier Santé Ville ; Pacte Territorial pour l'insertion par l'Economique ; partenariat avec la mission locale pour l'insertion des jeunes ; Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) ;
- ◆ Politique culturelle : animation du réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire communautaire et valorisation des fonds documentaires (lecture publique) ; recherche et mise en œuvre d'une politique en matière d'enseignement musical et de danse (enseignements artistiques) ; soutien à la création, à la diffusion et la promotion de la culture bretonne ;
- ◆ Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels : Musée des Beaux-arts (sis à Pont-Aven), Musée de la Pêche (sis à Concarneau) ;

- ♦ Action sociale d'intérêt communautaire : mise en place, gestion et animation d'un Relais Assistants Maternels ;
- ♦ Ingénierie, eau, assainissement, voirie : réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic des systèmes d'assainissement collectifs et des réseaux d'eau ; réalisation d'un état des lieux des voiries communales ;
- ♦ Urbanisme : réalisation d'une étude sur une ingénierie mutualisée en conseil pour les politiques communales ;
- ♦ Energie et développement durable : élaboration et mise en œuvre d'un Agenda 21 ; élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial.

Une compétence complémentaire portant sur l'aménagement numérique est également proposée, pour permettre à la communauté une réactivité dans ce domaine aux enjeux importants :

- ♦ Communications électroniques : établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications à très haut débit, ainsi que toutes les opérations nécessaires pour y parvenir, dans les conditions prévues à l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Enfin, les modifications suivantes sont proposées :

⇒ Modification du cadre de présentation des compétences pour distinguer compétences obligatoires – optionnelles – facultatives et faire référence aux intitulés de compétences des communautés d'agglomération.

⇒ Toilettage des statuts actuels (suppression de la mention à des dispositifs ayant disparu, précision sur certaines compétences exercées, référence aux articles du Code Général des Collectivités territoriales pour une meilleure évolutivité des statuts).

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, par 27 voix, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille décrite ci-dessus et conformément au projet de statuts joint en annexe à la présente délibération.

Messieurs NAVINER et LE THOER s'abstiennent.

## **5.2 – TRANSFORMATION DE LA 4C EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

### **DELIBERATION (23/09/06)**

Monsieur Le Maire indique que par délibération en date du 7 juillet 2011, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille a décidé, à une forte majorité, de transformer la Communauté de Communes en communauté d'agglomération.

En effet, s'agissant d'un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes formant un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants, la communauté remplit désormais les conditions pour se transformer en Communauté d'Agglomération (article L 5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Par délibération du 7 juillet 2011, la communauté a décidé de se doter de nouvelles compétences en matière de transports et de politique de la ville (compétences obligatoires) ainsi qu'en action sociale et équipements culturels d'intérêt communautaire (compétences optionnelles).



Sous réserve de l'accord des communes membres selon les règles de majorité qualifiée requises pour la création d'un établissement public de coopération intercommunale, la communauté de communes de Concarneau Cornouaille remplira donc les conditions de compétences requises pour une transformation en communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2012, à savoir, conformément à l'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exercice de :

- 4 compétences obligatoires : développement économique, aménagement de l'espaces (dont transports), équilibre social de l'habitat, politique de la ville ;
- au moins 3 compétences optionnelles parmi les 6 suivantes : voirie, assainissement, eau, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, action sociale d'intérêt communautaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix, approuve la transformation de la Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille en Communauté d'Agglomération. Messieurs NAVINER et LE THOER s'abstiennent.

## **6 – NATURA 2000 – DEMANDE DE SUBVENTION**

### **DELIBERATION (23/09/07)**

Monsieur DERVOUT, Adjoint au Maire, indique que les premiers contrats signés avec l'Etat dans le cadre de NATURA 2000 arrivent à échéance à la fin de l'année. Afin de poursuivre les travaux d'entretien des habitats côtiers et le ramassage des déchets de plage, il convient de proposer à l'Etat la signature de nouveaux contrats.

Il est donc proposé de renouveler les actions pour une nouvelle période de 2012 à 2016 au sein de deux nouveaux contrats :

Le plan de développement rural hexagonal (PDRH) dont dépendent les financements arrive à échéance en 2013. Les plans de financement prévisionnels et demandes de subvention sont donc établis jusqu'à cette date.

**Le contrat n° 7** reprend les actions de ramassage manuel des déchets de plages pour préserver la laisse de mer.

Action	Surface/linéaire	Intervenant	Coût TTC/an/en moyenne	Coût TTC /3 ans
Ramassage déchets en été (juillet/ août)	4 800 ml	régie (saisonniers)	10 720,00	32 160,00
Ramassage déchets en mars (4 jours)		prestataire	988,69	2 966,08
Ramassage de printemps (couplé avec surveillance gravelots)		prestataire	3 300,00	9 900,00
Ramassage en septembre (tempêtes, grandes marées) (4 jours)		prestataire	988,69	2 966,08
<b>TOTAL</b>			<b>15 997,38</b>	<b>47 992,16</b>

**Le contrat n°8** reprend les actions comprenant :

- L'entretien et/ou la pose de ganivelles, clôtures, grillage à mouton pour la mise en défens des dunes
- L'arrachage de ravenelles
- La coupe de fougères aigle sur l'arrière-dune.

Ce contrat ne concerne que le secteur Nord du site, le secteur Sud bénéficiant d'un contrat de 2008 à 2012.

Action	Surface/linéaire	Intervenant	Coût € TTC / an en moyenne	Coût € TTC / 3 ans
Lutte contre l'érosion des milieux dunaires de la ceinture littorale, des plages et de l'arrière plage : pose de clôtures et ganivelles	2 500 ml	régie	5 715,40	17 146,20
Elimination d'une plante indésirable (ravenelle)	3 ha	prestataire	1 511,74	4 535,23
Elimination d'une plante indésirable (fougère aigle)	0,2 ha	régie	200,00	600,00
TOTAL			7 427,14	22 281,43

**Calendrier prévisionnel des travaux** : les actions sont récurrentes sur les 3 premières années du contrat.

### PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs sollicités	Contrat n° 7	Contrat n° 8	TOTAL
- Etat	19 196,86	12 585,43	
- Union Européenne (FEADER)	23 996,08	9 696,00	
- Autofinancement	4 799,22	0	
TOTAL GENERAL = coût du projet	47 992,16	22 281,43	70 273,59

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les travaux, le calendrier de réalisation et le plan de financement proposés
- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes et à signer les contrats NATURA 2000.

### COMPTE RENDU

Monsieur GENTIN demande s'il y a une présence d'algues vertes sur la commune.

Monsieur DERVOUT lui répond qu'il y en a peu car il n'y a pas de gros élevages sur la Commune. Les étangs captent les excédents de nitrates. Il n'y a pas de marées vertes comme au du fond de la baie de Concarneau.

Monsieur NAVINER précise qu'en effet les algues se tiennent là où il y a peu de mouvements d'eau et où le littoral n'a pas été protégé.

Monsieur GENTIN précise que pour les algues vertes il faut des nitrates et des phosphates.

Monsieur DERVOUT indique que la topographie et la géographie de Trégunc font que l'environnement limite les risques.

Monsieur GENTIN demande si les phosphates ne peuvent pas venir de la station de Kerambreton.

Monsieur Le Maire précise que les stations ont été équipées d'unités de déphosphatation et ne sont responsables que dans une proportion faible (entre 5 et 10 %) du phénomène.

Madame JOLLIVET ajoute qu'elle a constaté qu'il y avait plus d'algues vertes que d'habitude cette année.

## **7 – AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MJC**

### **DELIBERATION (23/09/08)**

Madame RIVIERE, Adjointe au Maire, indique que conformément à la convention de partenariat entre la Commune de TREGUNC et la MJC en date du 22 janvier 2010, le subventionnement de l'association est composé de plusieurs parties :

- une subvention générale de fonctionnement indexée sur l'indice des prix à la consommation harmonisé base 100 en 2005.
- une dotation pour la programmation culturelle.
- le reversement des subventions perçues par la commune au titre du contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les activités qu'elle organise (Centre de loisirs et Espace Jeunes).
- le reversement de la subvention versée à la Mairie par la Direction de la Cohésion Sociale au titre des activités extra scolaires réalisées par la MJC, majorée du même montant pour sa propre participation.

Les éléments financiers étant désormais connus, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les montants de subventions suivants :

	<b>Montant actualisé proposé au vote du conseil municipal Au titre de 2011</b>
Dotation Générale	280 000,00
Dotation de programmation culturelle	30 386,00
Participation au titre du Contrat Enfance Jeunesse	55 777,81
Participation au titre du Contrat Educatif Local	4 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les montants tels que ci-dessus et d'autorise le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de partenariat avec la MJC dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

## **8 – SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE – AVIS DU CONSEIL**

### **COMPTE RENDU**

Madame LE GAC Indique que la population des gens du voyage est estimée à 2 154 personnes

Monsieur Le Maire précise que la Commune est concernée à deux titres : l'aire d'accueil. En effet, quand celle-ci est fermée, on ne peut pas refuser l'accueil des gens du voyage. Les grands passages sont gérés par la Communauté de Communes et chaque commune assure à tour de rôle, la gestion de ces grands rassemblements. Monsieur Le Maire propose donc d'émettre un avis favorable sur ce projet de schéma départemental.

### **DELIBERATION (23/09/09)**

Madame LE GAC, Adjointe au Maire, indique que Conformément à la loi 2000-614 du 5 juillet 2000, l'Etat et le Conseil Général, chargés conjointement de l'élaboration du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, ont engagé en 2009 une procédure en vue de sa révision.

En février dernier, une synthèse de propositions a été présentée en commission consultative et un projet a été élaboré. Aussi conformément aux dispositions de la loi, le projet révisé est soumis pour avis au conseil municipal des communes concernées.

### **Les gens du voyage en Finistère en 2011 :**

Une population très majoritairement manouche = population tsigane implantée sur les territoires allemands, belges, hollandais et français depuis 150 ans.

Métiers principaux exercés : ravalement de façade, bâtiments, fêtes foraines, marchés, travail en intérim et travaux saisonniers.

Estimation quantitative : 2 124 personnes, même niveau qu'au recensement de 1999. 47 % de moins de 25 ans en 2007 pour 29 % dans l'ensemble du département.

Répartition géographique : le long de la RN12 au Finistère Nord, agglomération de quimper, Carhaix, Douarnenez et Quimperlé.

### **L'offre d'accueil :**

Une augmentation importante du nombre de places pour caravanes offertes lors du précédent schéma : 203 en 2002 / 684 en 2010.

### **La gouvernance :**

Une compétence majoritairement communale, gestion communautaire pour BMO, Quimper et Morlaix.

Peu de « projets sociaux » formalisés.

### **Le dispositif permanent**

Arrondissement de Quimper : bonne réalisation des objectifs du schéma de 2002 sauf pour Fouesnant et Pont L'Abbé.

Des nouvelles communes ont passé le cap des 5 000 habitants et figurent désormais au schéma : Briec, Bannalec et Plonéour-Lanvern.

Préconisations 2012/2017 arrondissement de Quimper :

- Créations pour les nouvelles communes
- Reconstitutions des obligations de Pont-l'Abbé et Fouesnant
- Mise aux normes pour Ergué-Gabéric et Quimperlé.

### **Les grands passages**

Un chargé de mission cofinancé par l'Etat et le Conseil Général assure l'interface entre les voyageurs et les collectivités locales

Enjeu de la répartition de la charge d'accueil des grands groupes.

L'EPCI est chargé de la coordination.

Fouesnantais/ Concarneau Cornouaille

Très forte attractivité du littoral dans le sud du département.

### **Préconisations :**

Création de 3 aires de grand passage : Morlaix, pays de Brest, Quimper.

Terrains temporaires : 1 pays Fouesnantais et 1 Communauté de Communes Concarneau Cornouaille.

### **Besoins en habitat adapté**

#### Le constat :

De plus en plus de demandes de se « fixer » ou d'aller et venir sans perdre leur place dans les aires.

Allongement de la durée de séjour. Paupérisation limitant les déplacements. Acquisitions de parcelles privées pour installer des caravanes.

#### Les propositions :

- Prise en compte des gens du voyage dans les documents d'urbanisme. Un PLU qui interdirait ou aboutirait à interdire les caravanes constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs ou les terrains familiaux sur tout son territoire verrait sa légalité remise en cause.
- Rédiger un guide afin d'éviter aux gens du voyage d'acheter des terrains n'autorisant pas le stationnement de caravanes
- Développer une offre de terrains familiaux et d'habitat adapté (mixte dur/ caravanes)
- Repérer les besoins, communiquer.

### **Actions à caractère social**

#### Bilan des actions passées :

- Accès au droit : sollicitations des équipes médico-sociales du Conseil Général, aides à l'habitat accordées par la CAF et le Conseil Général, initiatives locales ponctuelles (CCAS)
- Accès à la santé : état des lieux départemental en 2004 sur la santé des voyageurs démontre un bon accès général aux soins voire une surmédicalisation.
- Scolarisation :
  - o enquête sur les effectifs ; à l'échelle départementale 420 enfants scolarisés pour 508 enfants recensés. Concarneau – Trégunc : 26 enfants scolarisés, tous dans le public.
  - o Création d'une mallette pédagogique à destination des enseignants, peu utilisée
  - o Transformation des CLAD (classe d'adaptation). 5 jusqu'en 2010, 3 aujourd'hui ayant vocation à être transformées à court terme. Scolarisation en milieu ordinaire dans le sud du département.
  - o Difficultés en matière de scolarisation : temps de scolarisation, assiduité, continuité, désaffectation des le CM2, quasi absence de toute une classe d'âge au collège.
- Aide à l'insertion : conventions de l'état et du Conseil Général avec des associations spécialisées pour favoriser la création de micro entreprises. En 2010, 50 personnes suivies

#### Actions à poursuivre ou à mettre en œuvre

- Scolarisation et accompagnement scolaire : mobilisation des parents, faciliter l'accompagnement aux devoirs, création de parcours professionnels, créer un réseau de personnes ressources
- Accès à la santé : mise en place d'un groupe de travail animé par la DDSC

- Aide à l'insertion : maintien des conventions de partenariat
- Réalisation d'un guide des bonnes pratiques pour les agents d'accueil des aires.

### **Gouvernance, animation et suivi du schéma**

#### Copilotage :

- Commission consultative départementale
- Comité de suivi (services Etat – Conseil Général)
- Chargé de mission

#### Animation et coordination de la mise en place :

- DDCS, Conseil Général, chargé de mission
- Réseau des agents d'accueil
- Groupes de travail

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

## **9 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LE SDEF ET LA COMMUNE**

### **DELIBERATION (23/09/10)**

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique qu'afin de pouvoir disposer de l'expertise de techniciens dans des domaines de compétence non couverts par les services municipaux, la Commune envisage de recourir au Syndicat Départemental d'Energie du Finistère.

Les compétences des techniciens du Syndicat pourraient notamment être sollicitées sur les projets d'aménagement de voirie de la Commune, pour la réalisation d'esquisses. Cette convention est une convention cadre actant le principe d'une mise à disposition de personnel. Chaque intervention fera l'objet d'un devis avant réalisation, basé sur un coût de journée forfaitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

### **COMPTE RENDU**

Monsieur DION demande comment on saura que le prix de la journée est toujours compétitif si on ne les met pas en concurrence.

Monsieur Le Maire répond que la Commune ne mettra pas tous ses travaux entre les mains du SDEF et que les comparaisons seront faites à l'occasion des autres marchés conclus.

## **10 – AUTORISATION DE DEFENDRE EN JUSTICE**

### **DELIBERATION (23/09/11)**

Monsieur Le Maire indique que Madame et Monsieur Gilles CLOAREC ont formé un recours contre l'arrêté n° 29 293 11 00025 du 8 avril 2010 leur refusant un permis de construire au lieu-dit Tréhubert.

Pour défendre ses intérêts, la Commune bénéficie d'un contrat de protection juridique avec l'assureur SMACL. Le dossier lui a donc été transmis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix :

- habilite le Maire à défendre la Commune dans cette affaire
  - confirme le choix du cabinet d'avocats LGP à BREST pour l'assister dans ce dossier dans le cadre d'une mission de conseil et de défense juridique
- Monsieur LE THOER s'abstient.

### **COMPTE RENDU**

Monsieur LE THOER se demande pourquoi en 2007 lorsque la Commune a appris que le Plan Local d'Urbanisme était attaqué, elle n'a pas prévenu les propriétaires fonciers.

Monsieur Le Maire répond que les terrains étaient constructibles jusqu'à son annulation. Il y a peut-être eu carence en matière d'information vis-à-vis des propriétaires sur les risques encourus et que la commune en assumera les coûts éventuels.

### **11 – LIGUE DES DROITS DE L'HOMME – VOTE DES ETRANGERS**

#### **COMPTE RENDU**

Monsieur Le Maire indique que la ligue des Droits de l'Homme a sollicité la Municipalité afin qu'elle propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales.

Monsieur DION indique qu'il n'accompagne pas du tout cette démarche. Il trouve que la Constitution est bien faite qui n'autorise ce vote que dans des conditions bien précises et que si la population était aussi favorable, cela serait mis en place.

Monsieur DERVOUT indique qu'il est partagé car en zone rurale, le nombre des électeurs étrangers peut atteindre un taux de 50 % et emporter des élections locales, notamment dans les communes de moins de quelques centaines d'habitants.

Monsieur LE THOER indique qu'il est contre également car cela concerne peu de personnes sur la commune.

Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit là d'impulser une réflexion nationale. Il indique à cet égard qu'un certain nombre de britanniques ont fait le choix d'habiter sur le territoire et s'impliquent dans la vie locale. Ils n'ont pas le droit de vote quand leurs voisins belges peuvent le faire.

Monsieur ROBIN fait remarquer que si les étrangers sont résidents et paient des taxes locales, la commune vivant de l'argent de leurs impôts, il paraît logique d'autoriser le droit de vote.

Monsieur Le Maire indique que la question de la réciprocité lui paraît importante.

Les membres du Conseil Municipal se prononcent de la manière suivante sur le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers :

**Votent « POUR »** : Jean-Claude SACRÉ, Marie-Pierre RIVIERE, Muriel LE GAC, Patrice NAVINER, Elisabeth BOITTIN-BARDOT, Stéphanie BORDENAVE, Nelly DROAL, Yvan NERRIEC, Yves ROBIN, Valérie VOISIN soit 10 voix

**Votent « CONTRE »** : Michel DION, Patricia JOLLIVET, Yolande BENARD, Marthe LE GUILLOU, André LE THOER, Peggy LANCIEN, René CANTIE, soit 7 voix

« **ABSTENTION** » : Régine SCAER JANNEZ, Olivier BELLEC, Michel TANGUY, Dominique DERVOUT, Véronique ORVOEN, Franck HEMON, Rachel FLOCH ROUDAUT, Jean-Paul NIVEZ, Christiane JAFFREZIC, Marcel QUEMERE, Nathalie LE TEXIER, Hervé GENTIN, soit 12 voix.

Devant les avis très partagés des membres du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire propose de ne pas donner suite à ce vote et par conséquent à ce vœu.

## **12 – PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTE**

### **DELIBERATION (23/09/12)**

Monsieur Le Maire indique que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la création au tableau du personnel d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps complet pour permettre la nomination d'un agent, actuellement employé sur le grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, suite à sa réussite à l'examen professionnel. Cette création est proposée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011. Parallèlement, 1 poste d'adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe à temps complet sera supprimé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette création de poste.

## **REPONSES AUX QUESTIONS ORALES**

### **1 – Question de Monsieur LE THOER**

Monsieur Le Maire indique qu'il y a très peu de risque de submersion marine à TREGUNC. Une carte a été dressée par la Préfecture et peu de zones sont menacées, un secteur derrière le Suroît tout au plus. La carte sera annexée au PLU et prise en compte dans le cadre de son élaboration.

### **2 – Question de Monsieur LE THOER**

Une réunion sur le sujet du carénage a lieu vendredi 30 septembre prochain à 10 heures en Mairie. Plusieurs solutions seront présentées et les plaisanciers sont invités à cette rencontre avec la société NAUTIPARC.

23/09/01	Rapport du délégataire sur le service public d'assainissement – année 2010
23/09/02	Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable – année 2010
23/09/03	Rapport sur le SIVOM – année 2010
23/09/04	SIVOM – Modification des statuts
23/09/05	Communauté de Communes Concarneau Cornouaille – extension de compétences en vue d'un passage en communauté d'agglomération
23/09/06	Communauté de Communes Concarneau Cornouaille – transformation en communauté d'agglomération
23/09/07	NATURA 2000 – Demande de subvention
23/09/08	Avenant financier à la convention de partenariat avec la MJC
23/09/09	Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage – avis du conseil
23/09/10	Convention de mise à disposition de services entre le SDEF et la commune
23/09/11	Autorisation de défendre en justice
23/09/12	Personnel communal – création de poste

		Signature
SACRÉ Jean-Claude		
SCAER JANNEZ Régine	<b>Absente</b>	



VILLE DE TREGUNC – CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2011

BELLECC Olivier		
RIVIERE Marie-Pierre		
TANGUY Michel		
LE GAC Muriel		
NAVINER Patrice		
BOITTIN-BARDOT Elisabeth		
DERVOUT Dominique		
BORDENAVE Stéphanie		
DION Michel		
ORVOEN Véronique		
HEMON Franck		
DROAL Nelly		
NERRIEC Yvan		
FLOCH ROUDAUT Rachel		
NIVEZ Jean-Paul		
JAFFREZIC Christiane	<b>Absente</b>	
QUEMERE Marcel		
JOLLIVET Patricia		
LE TEXIER Nathalie	<b>Absente</b>	
ROBIN Yves		
VOISIN Valérie		
BENARD Yolande		
GENTIN Hervé		
LE GUILLOU Marthe		
LE THOER André		
LANCIEN Peggy		
CANTIE René		